



**COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT
MUNICIPALITÉ DE STUKELY-SUD**

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Le 13 mars 2017

**COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT
MUNICIPALITÉ DE STUKELY-SUD**

Rapport au Conseil municipal

Sommaire

	Page
I. INTRODUCTION	
Le mandat	2
Les membres du comité	2
II. RÉSULTATS DES TRAVAUX DU COMITÉ	
1. Mise en contexte	3
2. Rôle et fonctionnement du comité	4
3. Outils et ressources disponibles	5
4. Attraits de la municipalité	6
5. Activités reliées à la découverte de l'environnement	6
6. Activités reliés à la protection et la mise en valeur du milieu	7
Annexe 1 : Acronymes	8

INTRODUCTION

Le mandat

En décembre 2016, le comité de l'environnement de la Municipalité de Stukely-sud s'est réuni pour entamer une réflexion sur sa mission, son rôle, son fonctionnement et les activités potentielles qu'il pourrait entreprendre.

Dès le début de cette réflexion, le comité s'est entendu que son rôle doit viser à supporter le Conseil dans les questions qui touchent à l'environnement et informer la population plutôt que de jouer un rôle décisionnel ou administratif quant à ces questions.

Le but de ce document est donc de partager notre réflexion avec les membres du Conseil.

Ceci nous permettra de déterminer dans quelle mesure la vision développée par le comité est conforme à celle du Conseil, de permettre un débat sur ces questions et de dégager par la suite les priorités et les actions à entreprendre.

Les membres du comité

Le Comité est actuellement composé de 6 personnes, soit :

- M. Michel Dame, président du comité;
- M. Patrick Binckly;
- M. Réjean Boutin;
- Mme Christina Davidson Richards;
- M. André L'Espérance;
- M. Eutiquio Alvarez, maire; (ou autre membre du Conseil qui pourrait être désigné).

RÉSULTATS DES TRAVAUX DU COMITÉ

1. Mise en contexte.

L'environnement est un sujet très vaste et le comité doit donc circonscrire ses réflexions dans un cadre réaliste et à la mesure de nos moyens.

La municipalité n'est pas une île dans un océan et son environnement est affecté par plusieurs facteurs qui dépassent largement son espace et sur lesquels elle a peu d'impact. Les changements climatiques à l'échelle de la planète ou les politiques des États-Unis en matière d'énergie en sont de bons exemples.

Ceci dit, chaque municipalité doit quand même déterminer un équilibre optimal entre la protection ou la valorisation de son environnement naturel d'une part et une occupation humaine respectueuse de cet environnement d'autre part. Il serait bon aussi de rappeler qu'aucun endroit sur la planète n'est exempt d'une certaine empreinte de l'Homme et que tout environnement se compose d'aspects naturels et humains, de nature très variés, il va sans dire.

Notre municipalité a son environnement naturel propre, caractérisé par une géographie, une flore et une faune typiques de l'Estrie, avec de vastes étendues forestières, de beaux panoramas et plusieurs milieux humides de grande valeur.

La municipalité a aussi son propre historique de développement, encadré de nos jours par le plan stratégique de la municipalité et les règlements applicables. La présence humaine y est plus que centenaire. Elle est illustrée d'une part par une activité agricole, forestière, minière ou commerciale, et d'autre part par des établissements résidentiels de densité variées, répartis sur toute la superficie de la municipalité.

Cette activité humaine peut avoir des aspects environnementaux positifs ou négatifs, selon sa propre perception. On peut illustrer cette notion par les terres en friche dans la municipalité. Pour certains, les panoramas ouverts et les possibilités de développement sont perçus positivement. Pour d'autres, la perte de l'activité agricole, de la présence humaine qui y est reliée et de toute l'activité économique complémentaire serait plutôt négative.

Nous visons donc à concilier les activités économiques durables appropriées à notre municipalité et la protection de l'environnement, surtout les milieux humides et les forêts. Ceux-ci nous rendent de grands services de contrôle de la qualité de l'eau, de mitigation de la pollution, de protection des habitats et ce, non seulement pour le présent mais aussi pour les générations futures.

2. Rôle et fonctionnement du comité.

De façon générale, le comité a convenu que sa mission principale devrait être de veiller sur la qualité de l'environnement, dans un cadre de Municipalité écoresponsable soucieuse de favoriser un développement durable et bénéfique à ses citoyens.

Le rôle proposé du comité comporte trois axes:

1. Un rôle de veille sur toute question qui pourrait affecter la qualité de l'environnement de la Municipalité.
2. Un rôle consultatif auprès du Conseil Municipal sur toute question qui touche à l'environnement.
3. Un rôle de sensibilisation et d'information des questions environnementales auprès des citoyens.

La qualité de l'environnement ne peut être la préoccupation de seulement quelques citoyens. Elle doit être la préoccupation de tous les citoyens. Le comité a donc un rôle important à jouer pour conscientiser les citoyens et supporter l'intégration des questions environnementales dans leur quotidien.

Parmi les priorités identifiées par le comité, nous pourrions souligner:

- Établir un plan d'actions prioritaires potentielles.
- Établir un plan de communication clair.
- Examiner, conjointement avec la MRC, les impacts potentiels de la révision de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et d'un projet de loi sur la conservation et l'utilisation durable des milieux humides et hydriques.
- Surveiller les impacts environnementaux des fournisseurs de services externes.
- Identifier une thématique propre au comité (*une salamandre, par exemple*).

Le comité propose de se structurer de façon formelle, en répartissant certains rôles auprès des membres selon les priorités qui seront établies.

Les rencontres du comité seront tenues à des intervalles régulières. Chaque rencontre du comité sera documentée par un procès-verbal, qui sera mis à la disposition des citoyens sur le site Internet de la Municipalité.

Le comité croit aussi qu'il serait très utile d'établir des liens plus réguliers avec d'autres comités de la municipalité. Les discussions qui ont récemment eu lieu avec le Comité Consultatif d'Urbanisme (C.C.U.) concernant la réserve naturelle proposée du ruisseau Quilliams en sont un bon exemple.

3. Outils et ressources disponibles.

Le comité a identifié diverses ressources disponibles pour l'aider dans son travail. Ces ressources sont présentes soit dans le cadre municipal soit à l'extérieur de la Municipalité.

Ressources municipales identifiées

- Une partie du budget municipal (à clarifier).
- Le site Internet de la Municipalité.
- Le babillard dans la Diligence.
- Des ressources pour des rencontres ou de la formation.
- Le personnel de la municipalité.
- Les locaux de la Municipalité (salles de rencontre, bibliothèque).
- Le garage municipal, son espace et ses ressources.

Ressources externes identifiées

- L'expertise disponible aux différents paliers gouvernementaux provincial ou fédéral tels qu'Environnement et changement climatique Canada; le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC); le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ); le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT); le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs; le Ministère du Tourisme.
- L'expertise présente à la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Memphrémagog.
- Des documents de référence (ex. Le Plan de Gestion de Matières Résiduelles (PGMR), la caractérisation des paysages culturels de la MRC, etc.).
- L'expertise présente à l'Association de Conservation de la Nature de Stukely-Sud (ACNSS), au Corridor Appalachien, à Renaissance Lac Brôme (RLB).
- L'expertise présente dans les municipalités environnantes.
- Des programmes et subventions possibles pour supporter des initiatives environnementales.
- Des ressources pour des rencontres ou de la formation.
- Des commanditaires potentiels de certaines activités et projets.
- La possibilité de ressources et d'objets promotionnels de certaines commanditaires.

4. Attraitis de la municipalité.

Avant d'identifier les activités potentielles que pourrait entreprendre le comité, il est bon de rappeler les principaux attraitis que la municipalité offre à ses résidents actuels, à des résidents potentiels ou à des visiteurs de passage.

La municipalité se caractérise par de grands espaces typiques de l'Estrie, parsemée de superbes points de vue sur les paysages et montagnes environnants, de grands espaces forestiers, des témoins du passé (ex. l'Église St. Matthews), un beau parc municipal, le four à pain, et nombre de sentiers pédestres, cyclistes ou équestres existants ou potentiels.

On y retrouve aussi une répartition des lots, un mode d'occupation du sol et des types de construction qui reflètent les différentes vagues de peuplement du territoire, et qui sont uniques à l'Estrie.

Un sondage effectué auprès de la population effectué en 2010 indiquait que l'environnement et la tranquillité étaient les attraitis les plus importants pour les répondants. Le contact proche avec la nature que permet notre environnement est donc en lien étroit avec un rythme de vie qui favorise la santé des citoyens.

5. Activités reliées à la découverte de l'environnement.

Certaines activités peuvent favoriser la découverte des divers aspects de l'environnement de la municipalité. Quelques exemples:

- Activités pour jeunes (ex. clubs, camps de jour, camps de survie).
- Activités pour les moins jeunes (ex. marche en forêt, découverte des milieux humides).
- Activités thématiques pour résidents et visiteurs (ex. Concours inter municipaux, Marché fermier, Festival de drones, Vin Fromage Pain le soir, visite de Centres équestres).
- Conférences et formations (ex. Initiation au compostage).
- Développement de réseaux 'Découvertes' et amélioration de la signalisation de sentiers pédestres, cyclistes ou équestres (ex. la Route verte).
- Développement et amélioration de la signalisation historique et informative sur le milieu.
- Répertoire et cartographie des attraitis.
- Mise en valeur de la réserve naturelle proposée du ruisseau Quilliams (ex. postes d'observation et d'interprétation).
- Tourisme doux axé sur l'environnement.

6. Activités reliées à la protection et la mise en valeur du milieu.

D'autres activités peuvent viser plus directement la protection et la mise en valeur de l'environnement de la municipalité. Quelques exemples:

- Activités de participation citoyenne (ex. Journées de nettoyage, Plantations d'arbres, Jardins fleuris, Programme 'Les Fleurons du Québec').
- Améliorer l'aspect visuel de la municipalité (ex Clôtures vertes vs. Clôtures Frost, Tours cellulaires, pollution lumineuse).
- Réduire la quantité de déchets (ex. Centre de tri, Écocentre, donner une 2e et 3e vie aux objets).
- Améliorer le traitement de certaines matières (ex. disposition du Bois Raméal Fragmenté (BRF) par Hydro-Québec et les entreprises chargées du nettoyage des fossés).
- Développement et valorisation d'une Réserve naturelle.
- Activités visant la protection de la flore et la faune (ex. Espèces protégées, Protection des aires sensibles / Milieux humides, Qualité de l'eau).
- Identifier les nuisances potentielles et les mesures préventives potentielles (ex. Bruits et odeurs, Plantes envahissantes, Érosion).
- Sensibilisation des citoyens sur la qualité de l'eau (ex. Puits, Rives des ruisseaux et des lacs).
- Sensibilisation des citoyens sur la gestion des déchets (ex. Fosses septiques, Pictogrammes sur le bac de recyclage).
- Activités de promotions de la municipalité (ex. Captation et diffusion des attraits naturels de la municipalité).
- Encourager la préservation des paysages et des panoramas visuels en supportant l'identification de terres susceptibles de favoriser une relève agricole.

Annexe 1: Acronymes

ACNSS	Association de Conservation de la Nature de Stukely-Sud
CCU	Comité Consultatif d'Urbanisme
MAMOT	Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MDDELCC	Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques
MRC	Municipalité Régionale de Comté
RLB	Renaissance Lac Brome